

Projet Pédagogique

PERISCOLAIRE 2024-2025



SOMMAIRE :

1. INTRODUCTION

2. OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA VILLE

3. L'ENVIRONNEMENT

4. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

5. ENCADREMENT

6. REGLES DE VIE

7. EVALUATION BILAN

1. INTRODUCTION :

La commune de Megève a mis en place différents accueils pour satisfaire les besoins réels de sa population.

Ces dispositifs dépendent de la direction Enfance Jeunesse Vie associative et scolaire de la commune de Megève et sont agréés par la SDJES (*Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports*). Ils répondent au cadre juridique en vigueur.

L'ensemble de ces actions repose sur des valeurs et des objectifs inscrits dans le PEDT.

Le Service Enfance Jeunesse s'étend sur une tranche d'âge de 3 à 17 ans.

L'accueil périscolaire est un mode de garde collectif. Cet accueil doit être un espace ludique favorisant la détente et l'apprentissage de l'enfant.

L'organisateur :

Mairie de Megève
185 Rte du Jaillet, 74120 Megève
04 50 93 29 29



2. OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA VILLE

L'action éducative des services doit permettre à l'enfant et au jeune de trouver les repères nécessaires à leur développement.

Pour cela, il est nécessaire de se référer aux valeurs suivantes qui sont en lien direct avec le **PEDT**.

1) Assurer le bien-être de chaque enfant et de chaque adolescent-e en respectant son rythme, en offrant un cadre de détente et la possibilité de choisir ses activités

- Proposer une offre de loisirs adaptée aux besoins des enfants, des adolescent-es et des familles.
- Rendre l'enfant acteur de son parcours éducatif et de ses loisirs.
- Développer le plaisir d'être en contact avec la nature.

2) Contribuer à la réussite éducative de chaque enfant et de chaque adolescent en participant à son épanouissement et son enrichissement personnel

- Favoriser l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives
- Accompagner les parents et les jeunes aux défis de l'adolescence
- Favoriser le droit aux vacances pour toutes et tous

3) Aider l'enfant, l'adolescent à s'intégrer et à participer à la vie collective, favoriser le vivre ensemble, le respect, la solidarité et l'ouverture d'esprit

- Favoriser la mixité, l'égalité filles garçons, le droit à la différence- Favoriser la réussite scolaire : lever les freins
- Développer les actions passerelles entre la Petite Enfance, l'Enfance et l'Adolescence
- Faciliter la découverte des métiers
- Favoriser la découverte des territoires
- Soutenir les familles dans l'exercice de parentalité
- Créer une communauté éducative engagée dans ce changement

5) Promouvoir l'engagement et l'éducation au développement durable : alimentation

- Sensibiliser les publics à une alimentation équilibrée et durable
- Affirmer la restauration scolaire comme un temps fort et un levier important pour l'éducation alimentaire des enfants
- Participation au jardin pédagogique
- La nature comme socle pédagogique

6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté

- Accueillir et accompagner les enfants en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers
- Développer des outils d'apprentissage de la vie démocratique
- Mise en œuvre d'une politique éducative visant à favoriser le lien social
- Rendre l'enfant acteur de son parcours éducatif et de ses loisirs
- Favoriser l'accès au numérique
- Développer les mobilités douces à destination des familles

3. L'ENVIRONNEMENT

La commune :

Megève est une commune française située dans le département de la Haute-Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le village est un véritable centre urbain situé en altitude, il comptait 2 999 habitants en 2020, ce qui en fait la trente-deuxième ville haut-savoyarde.

La commune se situe au carrefour entre les massifs préalpins du massif du Giffre au nord, et de la chaîne des Aravis à l'ouest et du massif alpin du Beaufortain au sud-est. Le bourg est bâti sur un col qui sépare les bassins versants de l'Arly au sud-ouest de celui de l'Arbon au nord-est.

Située dans le canton de Sallanches en Haute-Savoie, son important essor touristique remonte aux années 1910 lorsque la famille Rothschild décida d'en faire un de ses lieux de villégiature. Il s'agissait pour eux de bâtir une concurrente française à la station suisse de Saint-Moritz. La volonté était de créer une station de sports d'hiver portant le symbole de l'art de vivre à la française. Megève a été très convoitée dès ses débuts, les plus grandes têtes couronnées y ayant fait des séjours. Au XXI^e siècle, Megève est une station de sports d'hiver de renommée internationale.

Le périscolaire :

Le périscolaire est un mode de garde et un lieu d'accueil, de découverte, d'espace de vie et de socialisation mais aussi un endroit privilégié pour l'apprentissage de la démocratie et des loisirs à destination des enfants de 3 à 11 ans.

Cet accueil assure 7 services :

Bus (8h-8h20 et 16h00-16h15)

- Récupérer ou emmener les maternelles au bus
- Assurer leur sécurité lors des trajets pédestres
- Contrôler la présence des bus, orienter les enfants, assurer le départ des bus à 16h15

Accueil Périscolaire du matin (8h00-8h20)

- Ouvrir l'école à partir de 8h
- Être le lien de communication entre les parents et l'école
- Pointage des enfants pour statistiques

Pause méridienne : temps du repas (11h30-12h50)

- Assurer le transport pédestre des enfants de l'école élémentaire au service restauration.
- Avoir un rôle dans l'éducation gustative, alimentaire, (goûter un peu de tout, vérifier l'état des assiettes avant d'autoriser le débarrassage, éviter le gaspillage...)
- Après le repas, assurer un temps de surveillance et d'animations.
- Temps de sieste pour les Petites Sections et Moyennes Sections (pendant la 1^{ère} partie de l'année) à partir de 12h30

Navettes Palais (16h-17h)

- Les navettes entre l'école et le palais des sports sont assurés par l'équipe du périscolaire afin d'emmener les enfants à leurs activités extrascolaires.

Périscolaire (16h-18h30)

- Prise du goûter apporté par les parents
- Aide aux devoirs si les effectifs le permettent les lundis et jeudis
- Temps de décompression pour l'enfant, en jeux libres ou dirigés selon les envies de chacun.

Mercredi (8h-18h30)

- Centre de Loisirs :
 - Matinée : 8h-12h
 - Matinée + repas 8h-14h
 - Repas + après-midi : 11h30-18h30
 - Après-midi : 14h-18h30
- Activités, sorties, repas, sieste

Les locaux :

Ce dispositif se déroule actuellement dans les locaux de l'école maternelle Henry Jacques le même dans lesquelles l'équipe d'animation se doit de partager les lieux avec l'école maternelle et élémentaire pour cause de travaux majeurs dans l'école primaire.

Les locaux sont composés de :

- d'une salle de restauration qui sert d'accueil pour les 3/5ans
- d'une salle de motricité
- d'une bibliothèque
- d'une cour extérieure

Inscriptions :

Pour s'inscrire aux activités, les documents sont à retourner au guichet unique enfance jeunesse (à l'entrée du palais des sports)

- Fiche d'inscription
- Fiche de renseignements
- Carnet de vaccination

4. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES EN ELEMENTAIRE

Poser un cadre commun avec une autorité bienveillante

- Poser un cadre via des règles connues et acceptées de tous (enfants et animateurs)
- Proposer ces règles sous forme de charte lisible et compréhensible de tous (cf FAL)
- Utiliser un langage non-violent, positif, éviter les négations
- Transmettre aux enfants des valeurs de respect, de confiance, de partage.
- Avoir recours à des outils mis à disposition pour gérer une situation conflictuelle comme par exemple le jeu de cartes des émotions, la roue des humeurs, les valisettes pédagogiques des émotions...
- Pousser l'enfant à communiquer sur ses émotions s'il en a besoin
- Ecouter et encourager les enfants de manière régulière
- Être attentif aux comportements des enfants et être à leur écoute afin de répondre au mieux, et autant que possible, à leurs besoins et leurs attentes.
- Partager avec les enfants des moments de jeux mais aussi de discussions afin de libérer la parole et d'établir un climat de confiance entre l'équipe pédagogique et les enfants.

- ⇒ *Tous les animateurs sont capables de répondre à la demande des enfants*
- ⇒ *Les enfants connaissent les règles à suivre lors des temps périscolaires*
- ⇒ *Chaque animateur a le droit de proposer une activité avec un groupe d'enfants si au niveau de l'organisation cela est possible*
- ⇒ *Chaque animateur vise un comportement bienveillant et use de techniques et outils appris en formation*
- ⇒ *Les enfants sont amenés à devenir plus autonome dans la gestion de leurs émotions.*

Offrir la possibilité de participer à une activité manuelle

- Proposer un atelier artistique chaque mardi après le goûter
 - Favoriser le volontariat des enfants : les enfants peuvent rester plus longtemps au périscolaire et/ou s'inscrire pour participer à l'activité.
 - Présenter le thème ou la technique artistique de la période par une affiche accessible à tous.
 - Atelier visant des projets communs afin d'allier les notions de partage, de vivre-ensemble, de tolérance et le côté praticité dû aux départs échelonnés des enfants.
- ⇒ *Les enfants participent à l'activité et les projets communs voient le jour en fin de période.*
 - ⇒ *Certains enfants s'inscrivent pour l'activité (restent ½ heure de plus ou viennent spécialement ce jour-là)*
 - ⇒ *Que le service périscolaire ne soit pas qu'un mode de garde au moins pour 1j.*

5. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES EN MATERNELLE

Mise en place d'un cadre et d'une autonomie accessible aux moins de 6 ans

- Poser un cadre via des règles simples connues et acceptées de tous (enfants et animateurs)
 - Proposer ces règles sous forme de charte lisible et compréhensible de tous : utilisation de logos, de dessins, de smileys pour nos enfants non-lecteurs
 - Mise en place d'une autonomie au moment des repas et goûter : serviettes à prendre et replier seul, service au plat, pot d'eau, aide au débarrassage...
 - Aider l'enfant dans la réparation : ex : je renverse mon pot d'eau, je dois essuyer mais l'adulte n'est jamais loin pour m'aider.
- ⇒ *Tous les enfants sont capables de comprendre les règles via des symboles, des dessins, des gestuels...*
- ⇒ *Les enfants deviennent de plus en plus autonomes sur le temps de pause méridienne.*

Aider et accompagner l'enfant dans la gestion de ses émotions

- Utiliser un langage non-violent, positif, éviter les négations
 - Pousser l'enfant à communiquer sur ses émotions s'il en a besoin
 - Ecouter et encourager les enfants de manière régulière
 - Créer des outils, valisettes-mallettes pédagogiques, correspondant chacune à une émotion permettant de gérer une situation débordante. (ex: si l'enfant est en colère, il prendra la valisette de la colère et à l'intérieur il y aura des activités, des objets, des outils lui permettant de canaliser sa colère...)
 - Imaginer, investir sur un tapis sensoriel pouvant être mis en place de manière régulière ou spontanée en fonction des humeurs de chacun.
- ⇒ *Les enfants utilisent les outils pédagogiques de manière régulière et volontaire.*
- ⇒ *Les enfants sont de plus en plus accompagnés dans leur gestion des émotions.*
- ⇒ *Les animateurs développent une qualité d'écoute et de bienveillance au quotidien.*

7. ENCADREMENT

- Christina, Katleen, Karine, Manon, Cathy, Sabine, Kévin, Floriane, Enzo, Charline, Lucie et Véronique sont des agents communaux titulaires du BAFD, BAFA et BPJEPS.

Les agents sont chargés d'accueillir les enfants, les parents et de faire le lien avec les enseignants. Les agents doivent apporter une sécurité :

- ✚ **Physique** en aménageant un cadre et des règles.
- ✚ **Morale** en véhiculant des valeurs de bonne moralité.
- ✚ **Affective** aux enfants en étant attentif à leurs besoins psychologiques et physiologiques.

Nous voulons être au plus proche des familles afin de toujours viser le bien-être et l'épanouissement des enfants. La communication en est le maître mot. L'équipe périscolaire est toujours ouverte à la discussion, n'hésitez pas !

Ce document va permettre ensuite aux agents d'articuler leurs projets d'activités et leurs missions quotidiennes en toute logique.

Ce texte va permettre aussi aux institutions (Protection Maternelle et Infantile, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, élus ...) de connaître et comprendre nos valeurs professionnelles.

Rôle et fonction de l'animateur

L'animateur est garant de la sécurité physique et morale de l'enfant. Il devra veiller à ce que l'enfant ou l'adolescent ne soit pas en danger et qu'il se sente bien intégré dans le groupe et à l'aise dans les activités.

L'animateur doit favoriser l'épanouissement de l'enfant ou l'adolescent.

L'animateur est modèle de l'enfant, il doit être crédible, il devra donc veiller à son comportement, à son langage et aux valeurs qu'il véhicule.

L'animateur est accompagnateur, il doit guider l'enfant ou l'adolescent dans sa réflexion et dans ses activités.

L'animateur est médiateur, il doit gérer au mieux les conflits (entre enfants, entre animateurs, ou entre enfants et animateurs), en tenant compte des origines socioculturelles et des individualités.

L'animateur doit s'adapter à toutes les situations (prévues ou non, situations d'urgence, ...)

L'animateur est force de proposition et doit être moteur dans les actions qu'il mène avec son public.

L'animateur doit élaborer ses programmes d'activités, en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique. Il doit ensuite le faire valider par le directeur, puis ensemble s'occuper des réservations et des préparations de toutes les activités (bus, minibus, matériel pédagogique, bons de commande, ...)

Rôle et fonction du directeur

Le directeur est une personne ressource pour les animateurs.

La façon dont le directeur se comporte avec les animateurs influe sur la manière dont les animateurs se comportent avec les enfants : rigueur, respect, courtoisie...

Toutes les informations permettant le bon fonctionnement du service doivent être en sa possession. Il doit aussi communiquer les données à son équipe pour que chacun soit opérationnel et professionnel.

Le directeur a un rôle de formateur auprès de son équipe pédagogique.

Le directeur doit organiser des réunions de préparation et des réunions de bilans à la fin de chaque période.

Le directeur en tant que référent de l'équipe doit être aussi modèle, accompagnateur, médiateur, force de proposition et doit s'adapter à toutes les situations.

a) En cas d'accident

Un seul animateur prend en charge l'enfant blessé, évalue la gravité de la blessure et l'isole des éventuels risques de « sur accident » et du reste du groupe.

Les autres agents assurent la surveillance et la sécurité des autres enfants.

Vérifier que l'enfant ne bénéficie pas d'un PAI, avoir à disposition sa fiche sanitaire.

Si l'animateur est seul il devra rester avec la victime et responsabiliser au minimum deux enfants qui iront chercher du renfort.

b) Protocole

Les fiches sanitaires de chaque enfant ainsi que la pharmacie sont à la disposition des animateurs.

L'animateur connaît l'emplacement de la pharmacie et du téléphone le plus proche, ainsi que les modalités d'appel téléphonique.

Pour toutes sorties du centre, l'animateur **doit** être muni des fiches sanitaires de chaque enfant, ainsi que de la trousse à pharmacie complète et du cahier d'infirmierie.

Les soins donnés à l'enfant sont consignés dans le registre d'infirmier. Ce cahier permet d'assurer un meilleur suivi pour l'enfant.

Si la blessure est jugée minime

Informez la famille quand ils viennent récupérer l'enfant.

Si l'animateur qui a constaté la blessure ne peut pas être présent pendant le temps d'accueil des parents, il devra alors demander à l'autre animateur de transmettre le message.

Si la blessure est jugée importante

1° Alerter les services d'urgence (**18**), muni de la fiche sanitaire, puis contacter les parents.

2° A l'arrivée des secours, si les parents ne sont pas présents, c'est l'animateur (*) qui accompagne l'enfant jusqu'au centre hospitalier. Il reste avec lui jusqu'à l'arrivée des parents.

(*) Prioritairement l'animateur qui a évalué la blessure sinon un animateur plus disponible pour accompagner l'enfant.

3° Dès que la situation le permet, **PREVENIR** :

- **Le bureau** : 04 50 93 81 83
- **Le guichet** : 04 50 58 77 84
- **La MAIRIE** : Service Enfance Jeunesse : 04 50 91 49 01

4° Remplir une déclaration d'accident décrivant les circonstances précises de l'accident et les procédures suivies, dater, signer et transmettre le **jour même** à la direction

Les déplacements :

a) Déplacement en minibus

Un minibus sera toujours à notre disposition

Les animateurs seront responsables d'aller chercher les minibus avant 16h

Les clés du minibus de Meg 'loisirs ainsi que la carte essences/autoroute sont à venir chercher la veille au guichet enfance jeunesse (palais)

Chaque groupe est responsable du nettoyage si besoin après son utilisation.

Si l'état d'un minibus est jugé défectueux il faut en informer au plus vite la direction afin qu'il transmette le message aux services techniques de la ville.

Les animateurs en permis probatoire sont autorisés à aller chercher les minibus mais en aucun cas ils n'ont le droit de transporter des enfants.

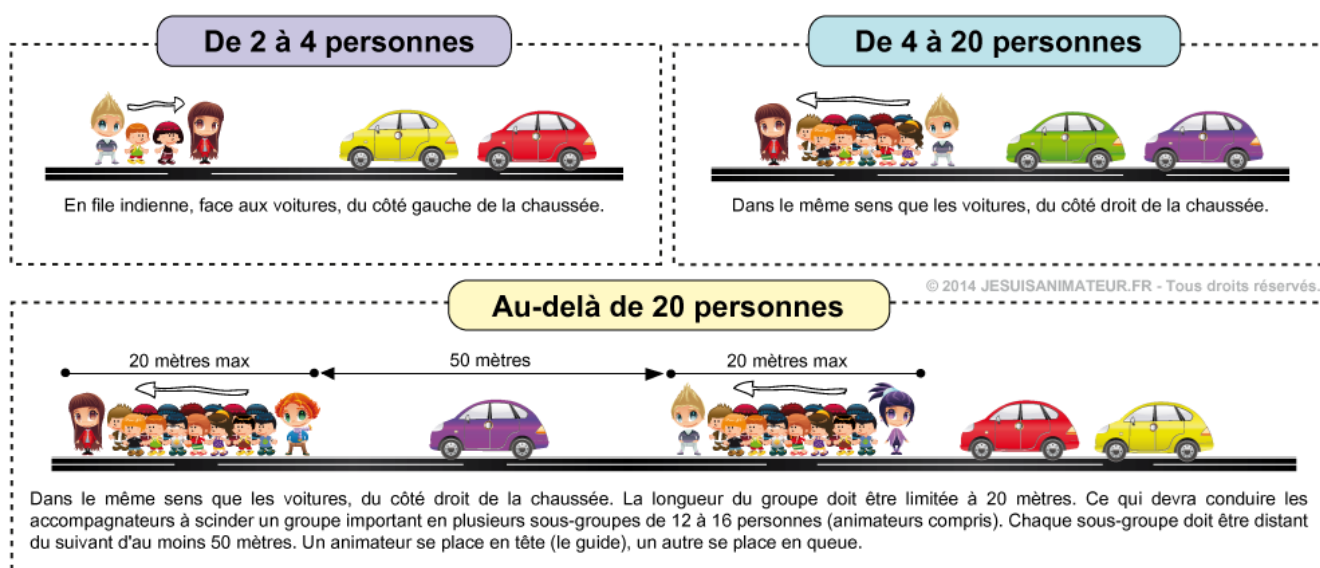
L'animateur peut transporter 8 enfants.

Veiller à ce que les enfants soient bien attachés et assis sur un réhausseur.

b) Déplacement en grand bus

Un service de navette en grand Bus est mis en place afin de faciliter les familles dont les enfants sont scolarisés à Megève, leur permettant de se rendre aux activités extrascolaire (escalade, natation, hockey...)

c) Déplacement à pied :



- Les déplacements doivent s'effectuer en groupe dans la mesure du possible avec un animateur en tête de file et un derrière.

- Lors d'une traversée de rue, deux animateurs sont chargés d'arrêter la circulation devant un passage piéton.

- En cas de déplacement sur la route, le groupe est tenu de marcher sur la droite de la chaussée.

6. REGLES DE VIE

Le respect :

- D'autrui
- De soit
- Du matériel
- Des locaux
- Des horaires
- Des consignes



La cigarette

- Interdiction de fumer dans les locaux ainsi que dans les moyens de transport
- Interdiction de fumer en présence des enfants
- Zone fumeur pour les adultes lors des pauses

L'alcool, la drogue

- La consommation d'alcool et de drogue est interdite dans les locaux mais également avant le temps de travail et pendant les temps de pause.

Règles usuelles

- Tout adulte, quelle que soit sa fonction est garant du savoir et des règles élémentaires de politesse et de respect au sein du centre.

Pause

- Ne pas laisser les enfants seuls à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Faire un roulement entre animateur
- La pause ne doit pas se faire durant les temps d'activités

Tenue

- La réussite du centre repose avant tout sur les qualités humaines de l'équipe d'animation. L'image qu'elle renvoie tant auprès des parents que des organismes qui nous confient leurs enfants est constituée d'apparences trompeuses qu'il convient d'éviter.
- L'animateur doit afficher une tenue vestimentaire correcte, mais également supprimer les écarts de langage.

Le vocabulaire

- Tout le monde doit soigner son langage. Il en va de même pour les jeunes. N'oublions pas que l'animateur doit donner le bon exemple.

Les conflits

- Toutes les discussions relatives à des mises au point entre des membres de l'équipe d'animation doivent se faire à l'écart des enfants et de toute personne ne faisant pas parti de l'équipe.

Esprit d'équipe, de solidarité

- L'animateur travaille en équipe. En cas de problème au sein de l'équipe d'animation, il doit se conformer au droit de réserve et en aucun cas n'y mêler les enfants ou toute autre personne étrangère au centre.

Relation avec le personnel technique

- Il est demandé aux animateurs de veiller au respect du travail du personnel technique (rangement, coup de balai, nettoyer les tables...) afin d'éviter d'alourdir la tâche de ce personnel.

